



063-216302653-20250415-20250425-DE
Reçu le 15/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze avril le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2025

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND ; Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Rémy CHABANAT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT, Héloïse FERRIER, Laurent SERIER, Véronique SAUZEDDE

Ont donné procuration :

Cédric DAUDUIT à Anthony BOURBONNAUX

Nicole MARQUES à Elisabeth BRUSSAT

Absents : /

Secrétaire de séance : Daniel MAURIN

DELIBERATION

Communauté de Communes Entre Dore et Allier : Fonds de concours :
Amélioration du patrimoine bâti communal et embellissement des abords
N°2025/04/25

Finances locales : Subventions

- Vu la délibération du conseil communautaire n° 20250128 (03) relative à la mise en place des fonds de concours
- Vu la délibération du conseil communautaire n°20250304 (02) relative au règlement d'attribution des fonds de concours d'investissement aux communes membres

Madame le Maire expose au conseil municipal que dans ses séances du 28 janvier 2025 et du 4 mars 2025, le conseil communautaire a voté à l'unanimité l'attribution de fonds de concours aux communes membres pour la période 2025-2027 ainsi que son règlement d'attribution. Le montant alloué à la commune d'Orléat est de 126 000 €. Il y aurait lieu de solliciter ce fonds pour les travaux d'amélioration du patrimoine bâti communal et embellissement des abords.

Madame le Mair rappelle le programme travaux d'amélioration du patrimoine bâti commune et l'embellissement des abords.



AR Prefecture

063-216302653-20250415-20250425-DE
Reçu le 15/04/2025

Madame le Maire donne lecture du plan de financement :

- Travaux 101 761 € H.T
- Subvention Région Bonus ruralité : 39 000 €
- Fonds de concours : 30 000 €
- Autofinancement : 32 761 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le programme de travaux d'amélioration du patrimoine bâti commune et l'embellissement des abords
- Autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la CCEDA
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 14 avril 2025

Le Maire
Elisabeth BRUSSAT

Le Secrétaire
Daniel MAURIN